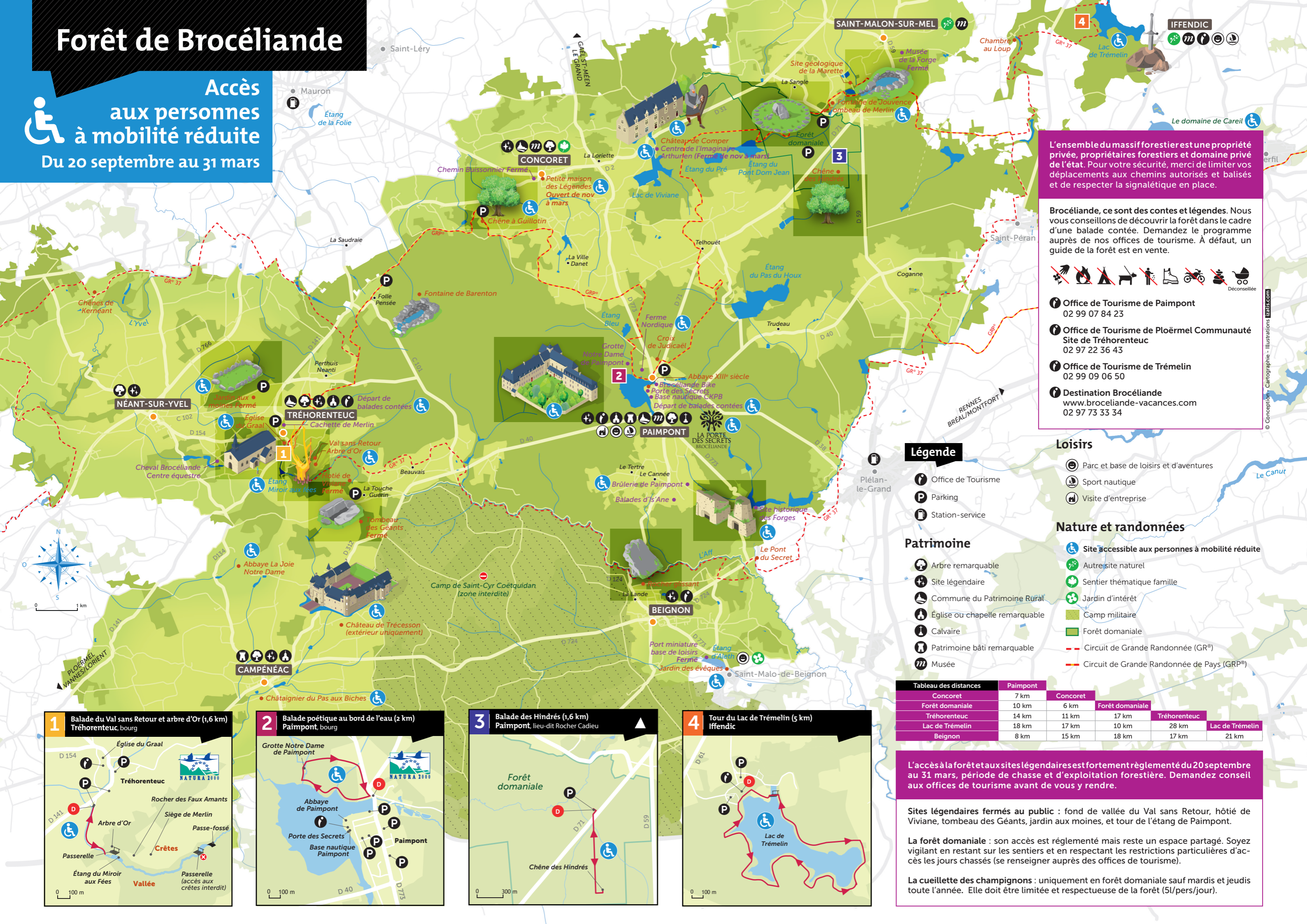


# Forêt de Brocéliande



**Accès  
aux personnes  
à mobilité réduite**  
Du 20 septembre au 31 mars



L'ensemble du massif forestier est une propriété privée, propriétaires forestiers et domaine privé de l'état. Pour votre sécurité, merci de limiter vos déplacements aux chemins autorisés et balisés et de respecter la signalétique en place.

Brocéliande, ce sont des contes et légendes. Nous vous conseillons de découvrir la forêt dans le cadre d'une balade contée. Demandez le programme auprès de nos offices de tourisme. À défaut, un guide de la forêt est en vente.



- Office de Tourisme de Paimpont  
02 99 07 84 23
- Office de Tourisme de Ploërmel Communauté  
Site de Tréhoreuteuc  
02 97 22 36 43
- Office de Tourisme de Trémelin  
02 99 09 06 50
- Destination Brocéliande  
www.broceliande-vacances.com  
02 97 73 33 34

## Légende

- Office de Tourisme
- Parking
- Station-service
- Arbre remarquable
- Site légendaire
- Commune du Patrimoine Rural
- Église ou chapelle remarquable
- Calvaire
- Patrimoine bâti remarquable
- Musée

## Loisirs

- Parc et base de loisirs et d'aventures
- Sport nautique
- Visite d'entreprise

## Nature et randonnées

- Site accessible aux personnes à mobilité réduite
- Autre site naturel
- Sentier thématique famille
- Jardin d'intérêt
- Camp militaire
- Forêt domaniale
- Circuit de Grande Randonnée (GR®)
- Circuit de Grande Randonnée de Pays (GRP®)

Tableau des distances	Paimpont		Concoret		Tréhoreuteuc		Lac de Trémelin	
	Concoret	Forêt domaniale	Concoret	Forêt domaniale	Tréhoreuteuc	Tréhoreuteuc	Lac de Trémelin	Lac de Trémelin
Tréhoreuteuc	14 km	11 km	17 km	17 km	17 km	28 km	17 km	21 km
Lac de Trémelin	18 km	17 km	10 km	18 km	17 km	10 km	17 km	21 km
Beignon	8 km	15 km	15 km	18 km	17 km	17 km	17 km	21 km

L'accès à la forêt et aux sites légendaires est fortement réglementé du 20 septembre au 31 mars, période de chasse et d'exploitation forestière. Demandez conseil aux offices de tourisme avant de vous y rendre.

Sites légendaires fermés au public : fond de vallée du Val sans Retour, hôtier de Viviane, tombeau des Géants, jardin aux moines, et tour de l'étang de Paimpont.

La forêt domaniale : son accès est réglementé mais reste un espace partagé. Soyez vigilant en restant sur les sentiers et en respectant les restrictions particulières d'accès les jours chassés (se renseigner auprès des offices de tourisme).

La cueillette des champignons : uniquement en forêt domaniale sauf mardis et jeudis toute l'année. Elle doit être limitée et respectueuse de la forêt (5l/pers/jour).

**1** Balade du Val sans Retour et arbre d'Or (1,6 km)  
Tréhoreuteuc, bourg



**2** Balade poétique au bord de l'eau (2 km)  
Paimpont, bourg



**3** Balade des Hindrés (1,6 km)  
Paimpont, lieu-dit Rocher Cadieu



**4** Tour du Lac de Trémelin (5 km)  
Iffendic

